

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2349

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Albigny sur Saône - Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Genay - La Mulatière - Curis au Mont d'Or - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Rochetaillée sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Lyon 9° - Neuville sur Saône - Fontaines sur Saône**

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2349**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Albigny sur Saône - Caluire et Cuire - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Fleurieu sur Saône - Genay - La Mulatière - Curis au Mont d'Or - Lyon 1er - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Rochetaillée sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Lyon 9° - Neuville sur Saône - Fontaines sur Saône

objet : **Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

Dans ce cadre et sur l'ensemble du périmètre du projet directeur, un projet global d'Art Public est engagé. Ce projet a fait l'objet d'une délibération le 6 septembre 2010, autorisant la signature du marché avec l'équipe de direction artistique et technique qui concevra et réalisera ce projet : le groupement Art public contemporain/AIA productions/Jérôme Sans.

D'une durée de 5 ans et d'un montant maximum de 5 000 000 € HT, soit 5 980 000 € TTC, ce marché est passé sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire. Les prestations demandées à l'équipe feront l'objet de plusieurs marchés subséquents qui permettront d'ici fin 2013 d'installer une quinzaine d'œuvres sur les premiers projets des Rives de Saône.

Le projet va bénéficier de financements publics et privés. L'objectif est de percevoir environ 3 500 000 € de participations publiques et privées, ce qui représente 58,5 % du budget global du projet Art public sur les Rives de Saône.

Une autorisation de programme partielle d'un montant de 1 950 000 € TTC a été individualisée par délibération du 25 octobre 2010.

L'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme en dépenses de 4 030 000 € et en recettes de 2 050 000 €, soit une charge nette de 1 980 000 € TTC, permettra de financer les études des œuvres, leur production et leur installation sur site et les actions de concertation/médiation qui s'y rattachent.

Pour solliciter les subventions publiques, il convient d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à solliciter les financements du ministère de la culture et de la communication dans le cadre de la commande publique pour un montant de 800 000 € et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité pour un montant de 1 250 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président :

a) - à solliciter les subventions publiques du ministère de la culture et de la communication dans le cadre de la commande publique pour un montant de 800 000 € et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité pour un montant de 1 250 000 €,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction des demandes et à leur régularisation.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2082 individualisée le 25 octobre 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 4 030 000 € TTC en dépenses et 2 050 000 € en recettes à charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 500 000 € TTC en dépenses et 350 000 € en recettes en 2011,
- 1 600 000 € TTC en dépenses et 950 000 € en recettes en 2012,
- 1 600 000 € TTC en dépenses et 750 000 € en recettes en 2013,
- 330 000 € TTC en dépenses en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 5 980 000 € TTC en dépenses et 2 050 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.